



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



FACULTÉ
D'ÉCONOMIE

PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

N° DE SIRET

NOM ET PRÉNOM D'UN CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

TEL MAIL

MONTANT AFFECTÉ

COMPOSANTE BÉNÉFICIAIRE

CODE UM NUMERO SIRET

FORMATION (facultatif)

DATE CACHET SIGNATURE

2025

TAXE D'APPRENTISSAGE FACULTÉ D'ÉCONOMIE



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



FACULTÉ
D'ÉCONOMIE

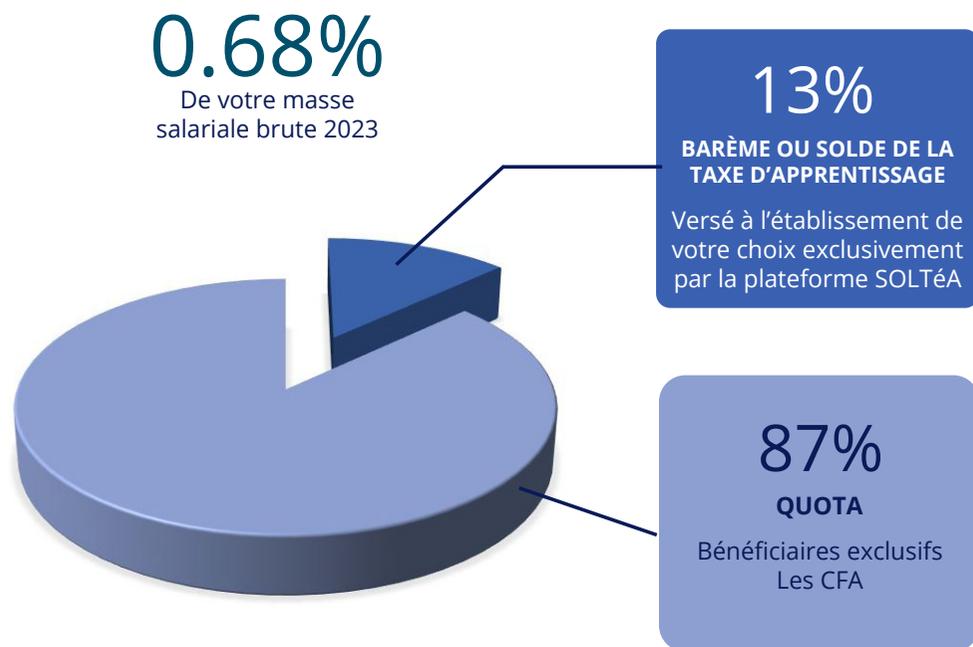
Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à la Faculté d'Économie ?

En versant la taxe d'apprentissage à la Faculté d'Économie, vous contribuez à améliorer la qualité de nos formations et vous soutenez l'aide à l'insertion professionnelle de nos étudiants.

La taxe d'apprentissage permet de stimuler l'innovation pédagogique, de soutenir les programmes de recherche pour l'excellence de nos formations, d'acquérir des logiciels de pointe dans le traitement des données ou les outils économétriques. Elle nous aide à faire venir des intervenants praticiens pour professionnaliser nos formations en fonction de vos besoins ou encore d'organiser des conférences ouvertes au plus grand nombre tout au long de l'année.

Verser la taxe d'apprentissage à la Faculté d'Économie, c'est permettre à nos futurs diplômés de bénéficier d'une formation d'excellence et d'acquérir un haut niveau de compétences économiques au service de vos entreprises.

Combien devez-vous verser en 2025 ?



Quand affecter le solde de votre taxe d'apprentissage ?

Dès le **26 mai 2025**, choisissez l'affectation du solde de votre taxe sur la plateforme SOLTéA
<https://www.soltea.gouv.fr>

Faculté d'économie
N°UAI : 0341153U
N° SIRET : 130 029 796 000 13
RNCP Licence 24 424
RNCP Master ECO 39 015
RNCP Master MBFA 38542

Solde de l'apprentissage 2025



AVRIL

Communication par les entreprises des éléments comptables via la **DSN** (Déclaration sociale nominative)



5 OU 15 MAI *

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage

*dates exigibilité des cotisations sociales - article R243-6 du code de la sécurité sociale



DU 19 MAI AU 27 JUIN ET DU 14 JUILLET AU 24 OCTOBRE

Choix des établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépôts, SOLTéA, avec les identifiants demandés sur [Net-Entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)



A PARTIR DU 11 JUILLET

Reversement aux établissements bénéficiaires

Comment désigner la Faculté d'Économie comme bénéficiaire ?

Le solde de la taxe d'apprentissage sera recouvré annuellement par l'URSSAF et la MSA et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) via une plateforme de fléchage mise à disposition par la CDC, SOLTéA. Cela vous permet de désigner la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier en tant que destinataire du solde de la taxe d'apprentissage.

FACULTÉ D'ÉCONOMIE DE MONTPELLIER

N° UAI : 0341153U

N° SIRET : 130 029 796 000 13

Pourquoi nous renvoyer la promesse de versement ?

Nous transmettre la promesse de versement au dos est indispensable. En effet, cela nous permettra de vérifier que votre versement nous est bien adressé par la CDC. Vous pouvez nous renvoyer la promesse de versement soit par courrier :

Faculté d'économie
Taxe d'apprentissage
Avenue Raymond Dugrand - Bat C
34 960 MONTPELLIER Cedex 2

Soit par mail à eco-ta@umontpellier.fr

Vos contacts à la Faculté d'Économie

eco-ta@umontpellier.fr

Éliette MONSEGUR
Directrice Administrative
04 34 43 24 56

Morgane DUTILH
Assistante de Direction
04 34 43 24 57